



Acteurs et outils principaux de l'industrie québécoise de la pauvreté en 2008



Table des matières

Il était une fois ...

- 1. Organismes/mesures issus directement de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale***
 - i. Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale
 - ii. Centre de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale
 - iii. Fonds québécois d'initiatives sociales

- 2. Organismes/mesures qui ont pris leur envolée à la suite des initiatives découlant de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale***
 - i. Fondation Chagnon
 - ii. Autonomie Jeunes Familles
 - iii. Club des Petits déjeuners

- 3. Le palier municipal**
 - i. Conseils régionaux des élus
 - ii. Municipalités
 1. Politiques de développement social
 - iii. Corporations de développement communautaire (CDC)
 - iv. Carrefour Jeunesse Emploi
 - v. Centraide

- 4. Approches**
 - i. Approche territoriale intégrée
 - ii. Approche développement social
 - iii. Approche clinique

Il était une fois...

Le Premier ministre du Québec, et sa femme, ont aimé les groupes communautaires et ils ont voulu leur faire un cadeau. La première famille a donc convoqué les représentants de beaucoup de groupes à Québec pour sonder le terrain afin de voir si les groupes aimeraient être reconnus et mieux financés par l'État. Le petit problème : le Premier ministre aimait certains groupes plus que d'autres et il voulait utiliser l'argent neuf pour financer les Carrefours Jeunesse Emploi à la grandeur de la province...

C'est ici que l'histoire commence...

Le milieu communautaire¹ a refusé l'invitation du premier ministre Jacques Parizeau d'occuper les loges de la première rangée des visiteurs à l'Assemblée nationale pour applaudir l'annonce officielle d'un processus menant vers l'adoption d'une Politique d'action communautaire autonome et de la création d'un nouveau *Fonds d'action communautaire autonome*. Mais cette annonce ne pouvait pas se faire devant les sièges vides alors, à 24 heures d'avis, ils ont été tout pris (sauf celui occupé par la TNCDC) pas les représentantEs de ... Centraide!

Pourquoi Centraide? Centraide n'est pas du communautaire... Bonne question! Ça va prendre un peu de temps mais le milieu communautaire finit par comprendre. Parfois nous ne voyons pas tout. Même si (par exemple) le mot « Centraide » ne figure pas une seule fois dans la politique éventuelle de reconnaissance d'action communautaire, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas là....

C'est la même situation dans la lutte actuelle contre la pauvreté. Il y a beaucoup d'acteurs que nous ne voyons pas (parce qu'on est trop collé sur ce qui se passe sur le terrain; parce qu'on est trop occupé à aider les gens; parce que....) Il faut avoir une vision d'ensemble pour identifier les joueurs. En fait, depuis (au moins) la publication de « *La volonté d'agir, la force de réussir* » (2002), la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le gouvernement cherche désespérément des partenaires avec qui mener la lutte contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté est devenue l'affaire de tout le monde (y compris Centraide). Le gouvernement multiplie les appels pour que le bassin des partenaires s'élargisse et que l'ensemble de la société civile se sent partie prenante. Le résultat : l'actuelle stratégie de lutte contre la pauvreté comprend une multitude de partenaires et de stratégies partenariales qui se concertent et qui se synergie afin de vaincre la pauvreté.

Le présent document, nullement définitif, essaie de donner une vision d'ensemble en nommant quelques-uns des acteurs actuellement au cœur de la lutte ~~gouvernementale~~ des partenaires contre la pauvreté.

¹ Sauf la Table nationale des CDC

Organismes/mesures issus directement de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale

<http://www.cclp.gouv.qc.ca/>

Explication de sa création² :

« Étant donné que le gouvernement n'est pas le seul responsable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et que plusieurs partenaires de la société civile, dont les groupes communautaires et les entreprises, sont aussi directement concernés, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été créé ... »

(Bilan de la troisième année - lutte contre la pauvreté, p. 33)

Mandat :

«Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un organisme public. Sa mission principale est de conseiller le ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Il formule ses commentaires et ses recommandations au ministre, de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions menées par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité consultatif joue également un rôle de vigie à l'égard des politiques gouvernementales quant à leurs effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale.» (Tiré du site Web du Comité)

Composition :

- Représentant les personnes en situation de pauvreté ou leurs groupes et choisi de la liste soumise par le Collectif pour un Québec sans pauvreté : **Lucie Bélanger** (FFQ, Montréal), **Monique Toutant** (ADDS-Québec), **Réjeanne Pagé** (ATD-Quart Monde, Estrie) **Michel Bellemare** (RDDS – Shawinigan)
- Représentant les personnes en situation de pauvreté ou leurs groupes mais ne figurant pas sur la liste du Collectif : **Pascale Caron** (secteur syndical, Caisse d'économie solidaire Desjardins, Québec)

Autres personnes nommées :

- **Président** : **Tommy Kulczyk** (Jeunesse Soleil, Lanaudière);
- **Organisme de lutte contre la pauvreté** : **Céline Trudel** (Centraide Québec, Québec)
- **Patronat** : **Jeanne Lavoie** (Alcan, Saguenay-Lac-St-Jean)
- **Municipalités** : **Damien Arsenault** (maire, Saint-Élzéar-de Bonaventure, Iles-de-la-Madeleine), **Jane Cowell-Poitras**, conseillère municipale et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal)
- **Communautaire** : **Richard Gravel**, Collectif des entreprises d'insertion, Laval), **Jean-Claude Icart**, Observatoire international sur le racisme, Montréal)
- **Immigration** : **Anne-Marie Rodrigues** (Centre d'action sociale, Montréal)
- **Autochtone** : **Edith Cloutier** (Centre d'amitié, Val d'Or)
- **Jeunesse** : **Nancy Villemure** (Kawa Bunga Communications, Mauricie)

Fonction publique –membres non-votants : **Bernard Matte** (sous-ministre MESS); **Michel Hamelin** (sous-ministre au ministère des Aînés et de la Famille)

² Nous qui pensions que sa création était une exigence de la Loi!

Travaux accomplis :

- Vidéo : *Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux* mettant en vedette Monsieur François Coutu (de la pharmacie), Clément Guimond (du Mouvement Desjardins)³
- *Des tarifs qui excluent... des solutions qui rassemblent* sur l'impact de la tarification des services sur des personnes à faible revenu, avril 2008

Travaux en cours :

- Avis attendu sur une mesure officielle de sortie de la pauvreté.

³ Voir l'outil # 10 pour le texte de la vidéo.

Centre de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale

<http://www.cepe.gouv.qc.ca/>

NB : La Loi prévoyait la création d'un Observatoire indépendant qui auraient eu comme mandat de suivre l'évolution de la lutte gouvernementale contre la pauvreté et qui aurait répondu aux demandes de recherches en provenance du ministre ou du comité consultatif. Le gouvernement libéral a décidé de ne pas créer l'Observatoire autonome; à la place il a constitué un groupe de travail ministériel auquel s'est associé des représentants de certaines institutions et chercheurs autonomes.

Mandat :

« Le **Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)** est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations fiables et rigoureuses, notamment de nature statistique, en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

« Instauré dans l'esprit de la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le CEPE est rattaché au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS); il est géré en collaboration avec un comité de direction composé de personnes en provenance des milieux gouvernementaux, universitaire et de la recherche ainsi que de personnes œuvrant auprès des individus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

« Il a pour fonctions de recueillir, d'intégrer, de compiler, d'analyser et de diffuser des renseignements, notamment de nature statistique, sur la pauvreté et l'exclusion sociale. » (Tiré du site WEB)

Composition :

- Six personnes, dont cinq chercheurs, travaillent au sein du CRPES dont le siège social se trouve au même adresse que le MESS.
- Le directeur est monsieur Alain Noël, sociologue et professeur à l'Université de Montréal. Avec Camille Bouchard, Pierre Fortin, Vivian Labrie et Francine Séguin, Noël faisait partie du groupe conseil que la ministre Jeanne Blackburn s'est dotée avant de procéder à la réforme d'aide sociale, celle que Louise Harel a terminée (dit la Loi 57) en 1996.
- La Fondation Chagnon y est associée. (*Bilan de la troisième année* (lutte contre la pauvreté), p. 34)

Publications :

- i. *Le faible revenu au Québec : un état de situation* (2008)
- ii. *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec* (2006)
- iii. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale* (2006)

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Créé en vertu de la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁴, le FQIS est conçu comme un des "principaux outils" pour "favoriser l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté". Il joue « un rôle de catalyseur et de levier » pour permettre « la mise en commun des ressources de divers intervenants privés, publics et communautaires afin de permettre le développement humain, social et économique de leur propre milieu. »⁵

Responsabilité du FQIS

- Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable de l'administration du Fonds

Revenu du FQIS

- Ce levier et catalyseur de lutte contre la pauvreté, que l'on identifie comme un **partenariat privé-public**⁶ a disposé en 2004-2005 d'investissements de 16 millions \$, dont 5 millions \$ provenaient de la Fondation André et Lucie Chagnon.

En 2006-07, l'actif du Fonds avait baissé à 5,7 millions \$ (crédits gouvernementaux) et un surplus accumulé de 2,2 millions \$ pour un total de 7,9 millions \$. Au 31 mars 2007, le surplus accumulé était de 2,5 millions \$

Que se passe-t-il ?

NB : Dans le *rapport annuel d'Emploi Québec 06-07*, on ne fait plus référence à la participation directe de la Fondation Chagnon au FQIS.

NB : Dans le *Bilan de la troisième année* (lutte contre la pauvreté), on ne fait plus aucune mention du FQIS.

Nature du soutien

- Le FQIS finance des ententes conclues par le ministre avec des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale relatives à la planification stratégique et à la réalisation des plans d'action concertés de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
 - «Les organismes admissibles à un financement du FQIS sont les organismes à but non lucratifs incorporés, les organismes municipaux et les MRC.» (Bilan annuel d'Emploi-Québec 2006-07)

Trois types d'initiatives sont finançables :

- Des projets visant les objectifs du Fonds
- La conception et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté
- La recherche associée à l'atteinte des buts de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ((Bilan annuel d'Emploi-Québec 2006-07, p. 80)

⁴ Le FQIS a remplacé le *Fonds de lutte contre la pauvreté par l'insertion au travail*. Rappelons que ce dernier a administré 250 millions \$ et fut constitué par une taxe spéciale sur les entreprises....

⁵ *Concilier liberté et justice sociale.*, p. 70 (Mesure 3,1)

⁶ *Ibid.*, p. 57.

En 2006-07, le FQIS a soutenu «principalement»

- la Ville de Montréal
- le projet **Centre Premier Berceau**, géré par **Autonomie Jeunes Familles**, dans le cadre d'une entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon (volet prévention de la pauvreté des enfants 0-6 ans et leurs parents).
- une entente interministérielle de financement des activités du **Club des petits déjeuners**. Une entente de 2 ans renouvelée jusqu'en 2007 ...

Deux autres projets sont mentionnés dans le Bilan annuel d'Emploi-Québec 2006-07

- Sécurité alimentaire Estrie
- Emploi et solidarité

Des précisions sur quelques projets soutenus par le FQIS en 2006-07

Sécurité Alimentaire Estrie

- a reçu du FQIS: **112 166\$**.(06-07). Sur quatre ans, le projet recevra un montant total de **300 000 \$**
- «Les services visés comportent des activités de récupération et de dépannage alimentaire, de popote roulante, de cuisines collectives, de groupes d'achat et de comptoir familial afin de mieux combattre l'insécurité alimentaire des personnes et des familles démunies. **Ce projet est réalisé en partenariat avec l'Agence de la SSS de l'Estrie, la Ville de Sherbrooke et Bell Canada...**» ((Bilan d'Emploi-Québec 06-07, p 83)

Rappel :

Avis du ROC (Estrie) en 2004

« L'équipe au bureau du Premier ministre Charest travaille à résoudre les problèmes de financement récurrent de certains secteurs et organismes. Un modèle de PPP est envisagé et le secteur Sécurité alimentaire est ciblé. Le PPP en question vise, à ce stade-ci, à répondre aux besoins des organismes en sécurité alimentaire à Sherbrooke, possiblement en Estrie. Ce projet ressemble à ceci :

- Projet pilote
- Financement parallèle au PSOC qui ne remet pas ce dernier en cause.
- ➔ 65% du financement provenant de 3 ministères (comme disait M. Baron, la question de la pauvreté est transversale, elle ne devrait pas être liée seulement à la santé et aux services sociaux) ;
- ➔ 35% du financement provenant de quelques corporations privées importantes.
- Constitution d'un fond géré par un comité de gestion où le ROC a été invité à siéger. »

Projet pilote : Emploi et solidarité

«Dans le but d'expérimenter une nouvelle approche visant l'intégration au travail de personnes très éloignées du marché du travail, le FQIS a subventionné (06-07) *Emploi et solidarité* de **COMSEP** (Trois-Rivières). »

- Le projet a reçu du FQIS **170 250 \$** (06-07); l'entente globale entre l'organisme et le FQIS monte à **725 000 \$**.
- 20 participants qui s'engagent graduellement dans un parcours d'insertion professionnelle sur une période de 26 mois. ((Bilan d'Emploi-Québec 2006-07, p. 83)

Centre Premier Berceau

(<http://www.centrepremierberceau.org/>)

Le Centre Premier Berceau est un projet soutenu par le FQIS. Le Centre est un projet de l'OBNL Autonomie Jeunes Familles qui, lui, est un **OBNL «dirigé par un conseil d'administration qui est formé de représentants du gouvernement ainsi que de la Fondation Andre et Lucie Chagnon.»** (Bilan annuel d'Emploi-Québec 2006-07)

«Ce projet a pour principal objectif d'intervenir rapidement auprès des jeunes femmes enceintes, clientèle prioritaire, et des familles en attente de leur premier enfant et venant des milieux défavorisés principalement dans l'Est de Montréal. Le **ministère** a versé 1 000 000 000 \$ en 2006-07.» (Bilan ci-haut, p. 82)

Sur le site WEB du groupe, on découvre d'autres informations :

«Le *Centre Premier Berceau* est un centre multiculturel qui offre soutien et accompagnement dès la première grossesse et jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant.

«Il a une équipe «compétente et chaleureuse», composée d'infirmières, d'éducateurs, d'enseignants et de psychologues. Mais surtout, on « vous y trouverez une oreille attentive, un soutien individualisé et des lieux accueillants, où vous aimerez revenir».

«Le *Centre Premier Berceau* s'adresse à vous, parents québécois et parents immigrants, qui attendent leur premier enfant.

«Le Centre Premier Berceau est un projet de la corporation **Autonomie Jeunes Familles** qui est **financée conjointement** par la **Fondation Lucie et André Chagnon** et le **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.**»

Voir la section suivante pour des informations sur le groupe *Autonomie Jeunes Familles*

Le Club des petits déjeuners

Le Club des petits déjeuners est un OBNL dont la mission consiste à offrir aux enfants un petit déjeuner complet et nutritif dans les écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé, tout en leur facilitant l'accès à des outils consacrés à leur réalisation personnelle, et ce, en collaboration avec des partenaires qui s'engagent à contribuer au bien-être des enfants. Les déjeuners sont servis dans les locaux des écoles avant l'heure des classes. (Bilan d'Emploi-Québec 2006-07, p 82)

Il est soutenu par le FQIS par une entente pluriannuelle. **Montant ?**

Voir la section suivante pour d'autres informations sur le groupe

Organismes/mesures

qui ont pris leur envolée à la suite des initiatives découlant de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La Fondation Lucie et André Chagnon

<http://www.fondationchagnon.org/>

La Fondation Lucie et André Chagnon est la plus grosse fondation privée au pays.⁷ Créée par la famille d'André Chagnon, le fondateur de Vidéotron, le 1,4 milliard \$ qui la garnit provient de la fortune reçue lors de la vente de Vidéotron.⁸ La Fondation semble avoir une mission double : « la prévention de la pauvreté et la prévention de la maladie » et « l'amélioration de la santé physique, psychologique et sociale des individus, de leurs familles et de leurs communautés.»

Bailleur de fonds du projet « Avec » du *Collectif pour un Québec sans pauvreté*⁹, la Fondation Lucie et André Chagnon parraine également, en partenariat avec le Gouvernement du Québec, «Québec en forme», un programme d'activités sportives parascolaires pour lutter contre le décrochage scolaire. Les activités peuvent dérouler au sein des écoles participantes ou dans les organismes communautaires qui servent comme point de chute de l'équipe locale de la Fondation.

Toutes les initiatives de la Fondation ne sont pas unanimement applaudies : c'est ainsi que son financement a permis, sans avertissement, l'implantation de l'organisme parapluie *Familles en Tête* dans le quartier Pointe St-Charles à Montréal. Craignant un dédoublement et une déstabilisation du travail des organismes existants du quartier, le milieu l'a fortement contesté.

Partenaire dans la lutte étatique contre la pauvreté

a) *Centre de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale*

Selon le *Bilan de la troisième année (lutte contre la pauvreté)*, la Fondation Chagnon «participe au Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. » (p. 34)

b) *Le FQIS*

En le FQIS a donné 1 million \$ au Centre Berceau, un projet du groupe Autonomie Jeunes Familles. Cinq représentants de la Fondation Chagnon se trouvent sur le CA du groupe Autonomie Jeunes Familles qui recevront un total de 5 millions de la Fondation sur une

⁷ *La Presse*, 3 mai 2002

⁸ *La Presse*, 8 mars 2002. En fait, et ironiquement, la Fondation Chagnon est un immense abri fiscal qui a permis à la famille Chagnon d'éviter de payer beaucoup d'impôt...

⁹ Une deuxième entente quinquennale vient d'être signée entre la Fondation et le Collectif, liant les deux organismes jusqu'en 2011.

période de cinq ans. (Voir la section de ce document sur le groupe Autonomie Jeunes Familles)

Québec en forme est un autre projet de la Fondation Chagnon qui a bénéficié d'un soutien du FQIS.

Deux exemples parmi plusieurs qui illustrent comment cette fondation privée se trouve au cœur de la lutte gouvernementale contre la pauvreté.

Autonomie Jeunes Familles

<http://www.autonomiejeunesfamilles.org/>

Fondée en janvier 2005, *Autonomie Jeunes familles* est une corporation à but non lucratif, née d'une alliance entre la *Fondation Lucie et André Chagnon* et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Chacun d'entre eux s'est engagé à investir 5 millions de dollars entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2009. (tiré du site WEB)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(extrait du Rapport annuel du groupe 2006)

Dr Roch Bernier Directeur général, Prévention Fondation Lucie et André Chagnon	Claude Blouin Sous-ministre adjoint de la planification, du développement et des services centralisés Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (En remplacement de M. Duguay)
Jean-Marc Chouinard Directeur, Développement des enfants et des communautés Fondation Lucie et André Chagnon	Jacques Duguay Sous-ministre adjoint, Direction générale de la planification et des services aux citoyens, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Diane Blain-Lamoureux Chef d'équipe, Accompagnement professionnel Fondation Lucie et André Chagnon (En remplacement de M. Lebon)	Lilianne Bertrand Chef de service, Ministère de la Santé et des Services sociaux Direction de la promotion de la santé et du bien-être Service Promotion de saines habitudes de vie et de dépistage
André Lebon Chef d'équipe, Petite enfance Fondation Lucie et André Chagnon	Geneviève Leblanc Directrice générale adjointe, Direction générale adjointe des politiques de solidarité sociale, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Pierrette Simard Directrice générale Autonomie Jeunes Familles	

Le Club des petits déjeuners

<http://www.clubdejeuners.org/>

Le Club des petits déjeuners est un OBNL dont la mission consiste à offrir aux enfants un petit déjeuner complet et nutritif dans les écoles primaires et secondaires en milieu défavorisé, tout en leur facilitant l'accès à des outils consacrés à leur réalisation personnelle, et ce, en collaboration avec des partenaires qui s'engagent à contribuer au bien-être des enfants. Les déjeuners sont servis dans les locaux des écoles avant l'heure des classes. (Rapport annuel d'Emploi-Québec 2006-07, p 82)

(tiré du site WEB)

« Le Club des petits déjeuners du Québec a ouvert ses portes en 1994 à l'école primaire Lionel-Groulx, située dans un quartier défavorisé de Longueuil et avec le soutien financier du Fonds de bienfaisance des employés de Pratt & Whitney Canada.. Son fondateur, Daniel Germain, désirait offrir à tous les enfants la possibilité de prendre un petit déjeuner nutritif avant d'aller en classe.

« L'expérience a produit de si bons résultats sur le rendement scolaire des enfants que, bientôt, d'autres écoles ont frappé à la porte du Club des petits déjeuners du Québec. Depuis 1994, grâce au soutien d'un nombre grandissant de partenaires privés et publics, le Club des petits déjeuners a installé ses cuisines dans 212 écoles primaires et secondaires du Québec.

« En 2000, le Club des petits déjeuners du Québec introduisait les valeurs JeunEstime, qui visent à nourrir l'estime de soi des enfants.

« En 2005, le Club des petits déjeuners du Québec devenait partenaire du Programme alimentaire mondial des Nations Unies. En plus de partager son expertise et les pratiques exemplaires du Club avec le PAM, Daniel Germain a été responsable du volet canadien de Walk the World, la marche mondiale contre la faim.

« En 2006, la première Conférence Promesse du millénaire voit le jour. En choisissant pour thème « L'heure des enfants », Daniel Germain, initiateur du projet, souhaitait rassembler sur une même tribune les grands décideurs de la planète, ceux et celles qui ont le pouvoir de sensibiliser, de conscientiser et d'agir concrètement pour améliorer le sort réservé aux enfants dans le monde.

« Durant cette même année, le projet SISMIK, « Réveillez les héros » voit le jour. Sismik est un projet de coopération internationale qui s'adresse principalement à des étudiants de 15 ans et plus fréquentant une école desservie par le Club des petits déjeuners du Québec. À l'été 2006, une dizaine de jeune s'envolaient vers le Guatemala, la première destination du Projet SISMIK. Le but de l'aventure : réveiller l'héroïne ou le héros qui sommeille en chacun d'eux et faire germer le désir de se dépasser.

« Au cours de l'année scolaire 2006-07, le Club a servi **2 100 000** petits déjeuners. »

Le palier municipal

Un petit retour en arrière... parce que c'est l'avenir...

Concilier liberté et justice sociale, le Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a ouvert la porte à un pelletage des responsabilités de Québec vers le palier local/municipal. Ce transfert vers le palier coïncide avec l'arrivée formelle des intérêts privés (Fondation Chagnon, Club des petits déjeuners, etc.), de façon structurante, dans la lutte de l'État québécois contre la pauvreté.

Quelques indications tirées de la présentation globale du plan d'action gouvernemental:

- « *L'émergence des stratégies locales de lutte contre la pauvreté est favorisée.* »¹⁰
- « *Visant le développement de collectivités solidaires et «en santé», le gouvernement épaulera solidement les milieux locaux, les villes et les régions qui auront convenu d'actions pour améliorer le sort des populations en situation de pauvreté.... Le Fonds québécois d'initiatives sociales servira de catalyseur et chacun devra apporter sa contribution. Ces contributions réunies sont porteuses de résultats concrets.* »¹¹
- « *Dans la même optique, le gouvernement entend développer des partenariats avec des grandes entreprises, des fondations et d'autres paliers de gouvernement. Ces partenariats déboucheront sur des approches novatrices pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* »¹²

Favoriser le désengagement de l'État : l'approche dite « territoriale »

Le Chapitre 3 de *Concilier liberté et justice sociale* s'intitule *Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société*. L'engagement de l'un ouvre la voie au désengagement de l'autre. S'inspirant de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* du gouvernement précédent, l'approche territoriale constitue dorénavant l'ancrage concret sur le terrain des interventions contre la pauvreté.

Or choisir l'approche territoriale comme point d'ancrage de la lutte à la pauvreté n'est pas un choix neutre. Choisir l'approche territoriale peut vouloir impliquer, par exemple, que le gouvernement a choisi de ne pas «augmenter les revenus des personnes pauvres» comme point d'ancrage de la lutte. En effet, ce texte pose la question à savoir si le Québec n'est pas à l'étape d'un réaménagement d'envergure dans la façon politique de concevoir la lutte à la pauvreté. Plutôt que « d'investir » pour augmenter le revenu des personnes pauvres (la responsabilité d'un État dont une des missions essentielles est de redistribuer la richesse¹³), le gouvernement Libéral est en train de revenir à une époque où le soulagement de la pauvreté relevait des autorités locales et des organismes de bienfaisance.

Cette philosophie rétrograde s'articule dans une approche territoriale qui comprend deux dimensions: les **ententes régionales** entre les *Conférences régionales des élus (CRÉ)* et le gouvernement. Celles-ci découlent des **stratégies locales de lutte contre la pauvreté**.

¹⁰ *Concilier*, p 15.

¹¹ *Ibid.*, p 17

¹² *Ibid.*, p. 17

¹³ De toute évidence, la redistribution de la richesse n'est pas une mission fondamentale de l'État néo-libéral. Voir, Conseil du trésor, *La réingénierie de l'État : une nécessité*, Version du 13 novembre 2003, p. 19. « Recentrer l'État sur ses missions essentielles : santé, savoir, prospérité, sécurité et identité. »

Conseils régionaux des élus (CRÉ) Les Villes

- o La majorité des CRÉ (sinon la totalité) ont une commission dédiée au développement social, de qui relève le mandat de la lutte contre la pauvreté. Cette instance a le mandat de développer les ententes locales ou régionales pluriannuelles qui identifient les cibles **territoriales** en matière de lutte contre la pauvreté, et ce selon l'approche territoriale intégrée (ATI). (Voir la section suivante)
- o Le Réseau québécois du développement social semble être majoritairement composé des porteurs de dossier des CRÉ en matière de lutte contre la pauvreté.
- o Les CRÉ (et les Villes : Longueuil étant le premier exemple) sont le point de chute des subventions en provenance du FQIS. L'argent coule à partir du moment où l'entente régionale est approuvée par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale :
« L'agence Emploi-Québec diffuse actuellement dans tout le Québec les orientations conduisant à la signature d'ententes locales ou régionales de développement social et déboucher sur d'éventuels plans d'action en lien avec la planification stratégique régionale. En avril 2007, dix ententes étaient en vigueur. Le déploiement de l'approche se poursuit dans l'ensemble des régions du Québec. »
(Bilan de la troisième année (lutte contre la pauvreté), p 33)

Politiques de développement social et communautaire

- Quand le Gouvernement du Québec a adopté la Loi qui a fusionné les villes (la solution mur à mur pour régler le problème de Montréal) en 2004, les nouvelles villes fusionnées – c'est-à-dire Gatineau, Saguenay, Sherbrooke, Longueuil, Trois-Rivières, Montréal, Laval, Lévis et Québec- ont reçu l'**obligation légale** de se doter d'une politique de développement social et communautaire.
- Les villes de Saguenay, Trois-Rivières et Longueuil ont déjà adopté la politique exigée. La ville de Sherbrooke est sur le point de l'être, la démarche menant vers sa politique étant complétée. La Ville de Gatineau amorce le processus.
- La Ville de Victoriaville est en voie d'adopter une Politique municipale de lutte contre la pauvreté.

Toutes ses politiques sont révélatrices du fait que le mandat de lutter contre la pauvreté fait partie des nouveaux mandats confiés aux municipalités. Les municipalités sont parmi les partenaires privilégiés par le Gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté.

Concrètement, les villes ont des pouvoirs accrus en matière du logement social et de l'insécurité alimentaire. Par le biais des Centres locaux du développement (CLD), ou encore des Corporations du développement économique et communautaire (CDEC), les villes entre sur la patinoire de lutte contre la pauvreté qu'est l'emploi.

Corporations de développement communautaire (CDC)

La première corporation de développement communautaire a été fondée à Victoriaville dans les années 70. Au début des années 90, l'expérience a été répétée à 5 ou 6 reprises (à Gatineau, Longueuil, Laval, Drummondville, même une Table régionale en ÉPA était aussi une CDC –celle du KRTB).

Aujourd'hui, près de 50 CDC sont reconnues par la Table nationale des CDC (TNCDC); suite à cette reconnaissance, 45 sont soutenues financièrement par le Gouvernement du Québec. Les CDC font partie de la grande famille du «communautaire autonome».

Pourquoi les CDC sont-elles dans ce cahier?

Jusqu'en 2005-06, le financement des CDC se faisait par le biais du programme des «sans ports d'attache» du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Depuis juin 2007, la Table nationale des CDC et le Gouvernement ont négocié un nouveau cadre de financement, dont le résultat est la création d'un nouveau programme de financement. Voici ce que l'on trouve concernant ce programme sur le site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(Information tirée du site WEB du MESS)

Programme de soutien financier en appui à la mission globale des corporations de développement communautaire

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, la corporation de développement communautaire, qui est reconnue par la Table nationale des corporations de développement communautaire, doit :

- œuvrer dans le champ de l'action communautaire, répondre aux critères du *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, et tout en respectant les responsabilités des mandataires régionaux ou provinciaux;
- **avoir une mission principale qui contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** (NDLR : *notre emphase*) dont les objectifs et les champs d'intervention de la corporation de développement communautaire sont les suivants :
 - regrouper les organisations communautaires de son territoire et exercer les représentations appropriées;
 - concerter, dans chaque territoire, l'action des organismes communautaires qui œuvrent dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
 - être un catalyseur de projets issus du milieu communautaire, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
 - stimuler le développement socioéconomique de sa communauté par la contribution du secteur communautaire;

- **mener diverses actions en concertation avec des partenaires de différents milieux en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** (NDLR-notre emphase).

NDLR : Le gouvernement demande aux CDC d'être les répondants locaux en matière de la lutte gouvernement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. On compte sur ces organismes de «concerter» les différents acteurs. Les CDC auront un rôle déterminant dans l'élaboration de projets s'appuyant sur l'approche territoriale intégrée de lutte contre la pauvreté.

Question : Si cette analyse est vraie, que dit-elle sur **la nature d'une lutte** dont on confie un rôle déterminant aux organismes qui ne se qualifient pas comme de la défense collective des droits?

Carrefour Jeunesse Emploi

<http://www.cjereseau.org/>

Il y a 89 Carrefours Jeunesse Emploi, regroupés au sein du Réseau Carrefours Jeunesse Emploi du Québec. En 1996, il y avait un (1) Carrefour Jeunesse Emploi dans tout le Québec. Merci à l'Outaouais pour son modèle.

Le travail d'un Carrefour Jeunesse Emploi vise à :

- La régression de l'exclusion socio-économique des jeunes;
- L'amélioration significative des conditions de vie des jeunes, **notamment la lutte à la pauvreté** (NDLR : *notre soulignement*);
- L'amélioration de la continuité des services offerts aux jeunes;
- La réussite scolaire ainsi que la lutte et la prévention du décrochage scolaire;
- Le développement de l'employabilité des jeunes et de leur culture entrepreneuriale;
- La création de liens fructueux entre le milieu du travail, le milieu de l'éducation et la communauté;
- Le maintien, le retour et l'établissement des jeunes en région;
- La diminution des impacts du renversement de la pyramide démographique notamment par la préparation de la relève et la création de ponts intergénérationnels;
- La participation citoyenne des jeunes adultes québécois, c'est-à-dire l'implication des jeunes à différents niveaux: politique, communautaire, économique, etc.

Les Carrefours Jeunesse Emploi jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de plusieurs mesures de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'un lieu de recrutement pour le programme *Découvrir*, le point d'ancrage du programme *Jeunes en action*; on y offre des différentes mesures visant à développer l'employabilité des jeunes.

Aux dires d'un syndicat de la CSQ, la création des *Carrefours Jeunesse Emploi* a signalé un certain transfert de responsabilité pour le «choix de carrière» du milieu de l'enseignement vers cette partie du «milieu communautaire». Les CJE auraient une certaine présence en milieu scolaire qui est un phénomène nouveau.

Centraide (Outaouais)

(Tiré du site WEB de l'organisme, le 22 mai 2008)

La mission de Centraide Outaouais

Mobiliser les gens et rassembler les ressources pour améliorer la qualité de vie de personnes plus vulnérables et contribuer au développement de collectivités solidaires.

Les valeurs de Centraide Outaouais

Partenariat : favorise l'action communautaire et la solidarité;

Respect : accueille la différence et fait preuve de transparence, de rigueur et d'honnêteté;

Dignité : favorise l'autonomie de la personne et des collectivités;

Efficience : se préoccupe toujours des résultats et des moyens pour les atteindre.

La région de l'Outaouais connaît depuis dix ans une croissance marquée de sa population. Cette seule donnée suffit à transformer radicalement le visage social de notre région. Les secteurs ruraux se vident. En ville, les emplois ne parviennent pas à satisfaire les nouveaux venus. Plus de 32% des jeunes décrochent de l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Peu de logements sociaux sont disponibles. Les organismes communautaires doivent transiger avec des clientèles de plus en plus lourdes et ce, avec des ressources limitées. Les gens se sentent exclus et plusieurs vivent une grande détresse psychologique.

Face à ces états de fait, Centraide Outaouais concentre son action sur trois grandes priorités.

1. Agir sur les facteurs de vulnérabilité des personnes et des familles.
2. Développer la capacité des collectivités les plus vulnérables.
3. Soutenir les collectivités dans un processus de développement durable.

1. Agir sur les facteurs de vulnérabilité des personnes et des familles.

C'est-à-dire intervenir pour satisfaire les besoins de base (nourriture, logement, vêtement) et soutenir le réseau social des personnes et des familles.

FAITS

- o 21,2% de la population de l'Outaouais vit sous le seuil de faible revenu et de ce nombre, 25,6% sont des familles monoparentales;
- o près de 10 % des personnes de plus de 65 ans vivent seules;
- o à chaque année, 5,6% des enfants, soit 3 150 enfants sont nouvellement pris en charge par la protection de la jeunesse pour des raisons de mauvais traitement;

CENTRAIDE OUTAOUAIS INVESTIT, INNOVE ET OBTIENT DES RÉSULTATS

- o dépannage alimentaire (sacs d'épicerie), cafétérias communautaires, soupes populaires, popotes roulantes, cuisines collectives;
- o services d'hébergement et de dépannage pour les sans-abri, aide au logement avec soutien communautaire pour les personnes fragilisées et à faible revenu;
- o activités pour habiliter les parents à un meilleur encadrement pour les enfants;
- o activités de soutien pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie (visites d'amitié, accompagnement, cafés-rencontres, etc.);

- o maisons de jeunes offrant des lieux de rencontres et d'échange en proposant des activités éducatives et préventives;

2. Développer la capacité des collectivités les plus vulnérables.

C'est-à-dire soutenir les organismes qui oeuvrent auprès des personnes et des collectivités les plus vulnérables.

FAITS

En 2006 Centraide Outaouais aurait eu besoin d'une somme additionnelle de 712 243 \$ pour combler toutes les demandes d'aides financières reçues;

CENTRAIDE OUTAOUAIS INVESTIT, INNOVE ET OBTIENT DES RÉSULTATS

- o en soutenant 75 organismes, 4 programmes et 4 projets;
- o en offrant de la formation à plus de 500 employés et bénévoles des organismes communautaires.

3. Soutenir les collectivités dans un processus de développement durable.

Dans chacun des milieux, des organisations sont déjà bien en place. Elles ont la capacité d'agir ensemble autour d'enjeux sociaux communs. Centraide Outaouais collabore avec elles pour établir des partenariats.

CENTRAIDE OUTAOUAIS INVESTIT, INNOVE ET OBTIENT DES RÉSULTATS

- o contribue à la réalisation de projets collectifs initiés par les membres de la communauté;
- o siège au Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO) et à la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais;

Approches

Approche territoriale intégrée

Le concept a été mis de l'avant pour la première fois dans le Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté. En résumé, c'est une stratégie partenariale et multisectorielle qui mise sur l'occupationnelle plutôt que sur la lutte politique pour contrer la pauvreté. (NDLR : c'est un peu démagogique – allons à quelques sources plus neutres pour décrire le concept...)

«Préconisée par la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, l'approche territoriale intégrée (ATI) vise l'amélioration des conditions de vie des personnes issues des milieux défavorisés. Elle mise sur la concertation et sur un meilleur arrimage des stratégies sectorielles des différents acteurs (élus, acteurs sociaux, citoyens, ...) œuvrant sur un territoire donné pour atteindre son but. Diverses sphères de la vie sont touchées : formation, famille, transport, emploi, loisirs, économie, etc. (Extrait d'un document de CRÉ-Québec)

« L'Approche territoriale intégrée prend forme !

Définissons un peu l'ATI : Cette nouvelle approche au Québec se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention multisectorielle qui place l'amélioration de la situation de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui les composent. (Extrait d'un document de la CDEC-Québec)

Approche développement social

Pour le *Conseil de la Santé et du Bien-être*, le développement social « fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social tout comme le développement économique et le développement culturel, sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société»

(Conseil de la Santé et du bien-être, octobre 1998, *Forum sur le développement social : rapport*, Québec, p.4).

Pour le *Ministère de la Santé et des Services Sociaux*, « le concept de développement social insiste sur la notion de participation sociale et de la participation de la population aux activités de promotion, de prévention, de sensibilisation; donc les gens eux-mêmes s'impliquent dans la vie de l'organisme et avec l'organisme, ils agissent en amont des

problèmes. Donc les organismes communautaires contribuent directement à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population ».

(Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 2001. Orientations ministérielles en regard du Programme de soutien aux organismes communautaires, Direction générale des services à la population)

Approche clinique

Approche clinique

